SANNOIS
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU VAL D'OISE
www.ville-sannois.fr

Affaires Juridiques
mlt

DECISION DU MAIRE
N° 2026/146

Le Maire de Sannois,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L. 2122-22, L 2122-23,

Vu le Code de la Commande Publique, articles L. 2123-1 et R. 2123-1,

Vu la délibération N°2026/18 du 27 mars 2026 du Conseil municipal portant délégation d'attributions du Conseil Municipal à Monsieur le Maire,

Vu l'arrêté N°2026/20 du 07 avril 2026 portant délégation de fonctions et de signatures aux Adjoints et aux Conseillers Municipaux,

Vu la décision du Maire N°2026/141 du 26 octobre 2026 attribuant les lots 1 et 2 de la consultation 26043 : Les Festivités de noël 2026,

Vu la consultation en procédure adaptée lancée le 13 août 2026 au BOAMP et la date de remise des offres fixée au 22 septembre 2026 à 12h00,

Considérant qu'il y a lieu d'établir le marché public de Services n°2604303 ayant pour objet la location de décoration lumineuse sur le portail d'entrée du Square Jean Mermoz au niveau Boulevard Charles de Gaulle comprenant la pose et dépose lors des festivités de noël 2026,

DECIDE :

Article 1 : de confier les marché n°2604303 de Services à :

Décision n°	**Attributaire**	**Marché 26043 :** Les Festivités de noël 2026	
		Objet	**Montant**
2026/146	**MG FETES** 60240 BOISSY LE BOIS	Lot 03 : Location de décoration lumineuse sur le portail d'entrée du Square Jean Mermoz au niveau Boulevard Charles de Gaulle comprenant la pose et dépose	6 590,00 €TTC

Article 2 : de signer le marché de Services mentionné à l'article 1er.

Article 3 : Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de 2 mois, à compter de sa notification à l'intéressé ou de sa publication devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise, sis 2-4 Boulevard de l'Hautil BP 30322 95027 Cergy-Pontoise Cedex, par l'intermédiaire de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : https://www.telerecours.fr.

Article 4 : Le Directeur Général des Services de la Ville de SANNOIS et Madame le comptable public du service de gestion comptable d'Ermont, sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution de la présente décision.

Suite de la Décision du Maire N°2026/146

Article 5 : La présente décision est transmise en Sous – Préfecture et fera l'objet d'une communication au Conseil Municipal lors de sa prochaine séance.

Pour le Maire
Par délégation
Le Directeur Général Adjoint des services

VILLE DE SANNOIS - 95111 Val d'Oise -

Accepte dans le cadre de la délégation de pouvoir que le Conseil Municipal m'a conférée par sa délibération du 27 mars 2026
SANNOIS, le 06 novembre 2026
Pour le Maire et par délégation
Laetitia MARTIN

VILLE DE SANNOIS - 95111 Val d'Oise -

Conseillère municipale
Déléguée à la Commande Publique

Exécutoire en vertu de l'article L. 2131-1 DU CGCT
A.R. du 12 novembre 2026
Identifiant unique de l'acte
N° 095-219505823 - 20261106 - DC2026-145-CC
Publiée le 12 novembre 2026